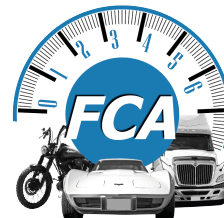


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	VERT Florence
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	007Z0026 <i>Vert Florence</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	C T A I 395 ROUTE DE LAMASTRE 07410 - ARLEBOSC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S007Z017
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	30/09/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
Effectuer le traitement qualité de cet audit

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 30/09/2027
----------------------	--------------------------------------

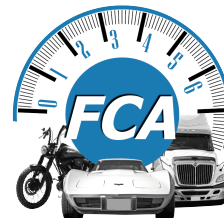
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : VERT Florence



VÉHICULE SUPERVISÉ

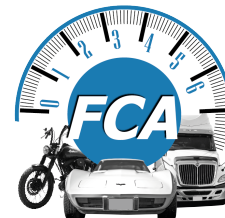
N° d'immatriculation du véhicule : EJ-586-KX Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 20/01/2017 N° PV : 25061232

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25060884	05/07/2025	RAS
25060934	11/07/2025	RAS
25060963	19/07/2025	RAS
25060991	23/07/2025	RAS
25061029	31/07/2025	RAS
250611094	13/08/2025	RAS
25061125	19/08/2025	RAS
25061138	22/08/2025	RAS
25061161	27/08/2025	RAS
25061179	29/08/2025	RAS

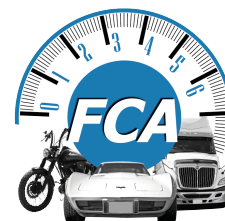
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : VERT Florence



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



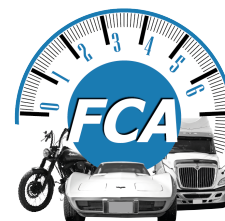
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	
	Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	
	2.3.2.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 2.1.4. Fonctionnement de la timonerie de direction : Mauvaise réalisation du contrôle des roues de butée en butée.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques 2.3.4.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 4.1.2. Orientation (feux de croisement) : Mauvaise réalisation du contrôle de la mesure des phares	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Mauvaise réalisation du contrôle du bouchon de réservoir.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 7 - Autres matériels 2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 7.1.5. Airbag : Mauvaise réalisation du contrôle de l'AIR BAG.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.